



REGLEMENT

RAID PÉDESTRE DU

LIONS CLUB DE LA FOA

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

Article 1: Organisation

L'association « Raids la piste » organise le dimanche 11 septembre 2022 au sein du site privé « Pocquereux Randonnées » à La Foa, la 19^{ème} édition du « Raid pédestre du Lions club de la Foa ».

Article 2: Catégories

Cette épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s à partir :

- de la catégorie Cadets (16 ans et +) pour le 9.5 Km
- de la catégorie Masters, séniors, espoirs (20 ans et +) pour le 17.5 Km

Pour les parcours 3,7 et 3.9 km, cf. article 5.

Article 3: Inscriptions

Les inscriptions se feront via le site internet *Inlive.nc* (<https://www.inlive.nc/>). A défaut de pouvoir se connecter sur ce site, il sera possible de s'inscrire via ce site directement auprès du magasin Outsport ou auprès de la Foa Tourisme.

Pour les parcours 9.5 km et 17.5 km uniquement, les inscriptions ne pourront être validées qu'à condition pour les participants de fournir à l'organisateur :

- Soit un certificat médical (ou sa copie) d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme de compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. **Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**
- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA (fédération française d'athlétisme), ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération française de triathlon (FFT)
- Fédération française de cyclisme (FFC)
- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Le justificatif (certificat médical ou photocopie de la licence) devra **obligatoirement** être téléversé lors de l'inscription sur le site *Inlive.nc* ou le cas échéant être remis en mains propres en cas d'inscription chez Outsport ou à la Foa Tourisme.

Aucune inscription sur les parcours de 9.5 km et 17.5 km ne sera validée en l'absence de l'un de ces justificatifs.

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du 1^{er} Août 2022.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 4: Dossards

Les dossards devront être retirés au magasin Outsport situé 2 bis rue Berthelot - USINE CENTER - Doniambo le jeudi précédent la course, soit le 8 Septembre 2022.

Les personnes n'ayant pas pu récupérer leur dossard, pourront le faire sur place le matin avant la course à compter de 6h30.

Chaque participant, qu'il soit déjà en possession de son dossard ou non, doit se présenter aux postes d'accueils avant le départ pour l'émargement. L'émargement est obligatoire avant le départ.

Il est interdit de participer aux épreuves sans dossard, quel que soit le parcours.

Article 5: Les parcours

Le départ aura lieu au niveau du site de Pocquereux Randonnées, l'arrivée sera au même endroit.

Les parcours seront les suivants :

- **Un parcours de 17.5 km (dossards noirs)**, comportant un dénivelé positif cumulé de 947 mètres, empruntant en majorité des sentiers en forêt et sur les crêtes. Ce parcours comporte un niveau de difficulté élevé en raison notamment du fort dénivelé.
 - Temps maximum autorisé : 6 heures
 - Barrière horaire : passer au PC 3 avant 12 heures

- **Un parcours de 9.5 km (dossards rouges)**, comportant un dénivelé positif cumulé de 425 mètres, empruntant en majorité des sentiers en forêt et sur les crêtes. Ce parcours comporte un niveau de difficulté technique important.
 - Temps maximum autorisé : 6 heures
 - 1^{ère} barrière horaire : passer au pied du pic Abel avant 10 heures
 - 2^{ème} barrière horaire : passer au PC2 avant 10h30

Ces deux parcours seront chronométrés et comporteront un classement, scratch sur le 9.5 km et par catégories d'âges sur le 17.5 km.

- **Un parcours de 3.9 km**, comportant un dénivelé positif cumulé de 184 mètres, empruntant uniquement des sentiers sur lignes de crête. Ce parcours comporte un niveau de difficulté moyen du fait du dénivelé.
 - Temps maximum autorisé : 4 heures
 - Pas de barrière horaire

- **Un parcours de 3,7 km**, comportant un dénivelé positif cumulé de 64 mètres, empruntant uniquement des sentiers de randonnées. Ce parcours est adapté à tout public.
 - Temps maximum autorisé : 4 heures
 - Pas de barrière horaire

Ces parcours de 3,7 et 3.9 km sont des **randonnées** et à ce titre, ne seront pas chronométrés et ne feront l'objet d'aucun classement.

Il n'est pas obligatoire de présenter un justificatif médical lors de l'inscription à ces randonnées de 3,7 et 3.9 km.

Les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants légaux.

Toutes épreuves confondues, le nombre limite d'inscriptions est de 999 participants.

L'altitude minimum sur le parcours est 50 mètres et l'altitude maximum est de 603 mètres.

Pour toutes les épreuves, il n'est pas possible de changer de parcours en cours de course, sauf sur décision de l'organisation.

Lors de cette manifestation, l'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours. Les animaux ne seront pas autorisés sur le site.

Les organisateurs pourront être amenés à modifier les parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de contrainte climatique ou organisationnelle.

Tout accident ainsi que tout abandon doit être signalé le plus tôt possible à l'organisation (numéros de téléphone : 78.30.01 / 74.02.64 / 78.86.61 / 87.67.08). L'abandon est le fait de renoncer à poursuivre la course. Tout abandon ne figurera pas au classement. En cas d'accident, alertez et attendez en sécurité l'arrivée des secours.

Les organisateurs seront en droit de disqualifier ou pénaliser un concurrent qui :

- A quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir
- A reçu toute forme d'aide pour gérer son allure
- Arrache une ou des balises
- A un comportement irrespectueux et incompatible avec la poursuite du trail
- N'a pas respecté toute disposition spécifique du présent règlement

Il est formellement interdit d'emprunter un parcours en dehors des balisages.

Il ne sera pas possible d'être classé en cas de changement de parcours après le départ.

Les participants devront respecter les règles édictées par l'organisateur.

Article 6: Départs

7h30 : Départ parcours 17.5 km

7h45 : Départ parcours 9.5 Km

8h30 : Départ parcours 3.9 Km

8h45 : Départ parcours 3,7 Km

Article 7: Kilométrage

Le kilométrage sera indiqué à chaque point de ravitaillement.

Sur tous les parcours, le franchissement d'une balise permet de visualiser la suivante. Les balises seront matérialisées par des bandes de rubalise.

Article 8: Ravitaillement

La course, fidèle à l'esprit des trails, se déroulera en semi-autosuffisance :

- Les coureurs bénéficieront des points de ravitaillement suivants (ravitaillement liquide et/ou solide) :
 - 17.5 km (947 D+) :
 - PC 1 : Mémorial Raymond
 - PC 2 : Crête des aloès
 - PC 3 : Creek Oua Toya
 - PC 4 : Jonction parcours
 - PC 5 : Arrivée
 - 9.5 (425 D+) :
 - PC 1 : Mémorial Raymond
 - PC 2 : Crête des aloès
 - PC 4 : Jonction parcours
 - PC 5 : Arrivée
 - 3.9 km (184 D+) :
 - PC 1 : Mémorial Raymond
 - PC 4 : Jonction parcours
 - PC 5 : Arrivée
 - 3,7 km (64 D+) :
 - PC 4 : Arrivée

- Chaque coureur devra être autonome entre les points de ravitaillement et avoir obligatoirement sur lui 1.5 litre d'eau (750 ml pour le 3.9 et le 3,7 km) et porter obligatoirement des chaussures de sport fermées adaptées à l'épreuve.

Des contrôles seront effectués sur le départ. Si ces conditions ne sont pas respectées, les coureurs concernés ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Il est fortement conseillé, notamment pour les courses 9.5 km et 17.5 km d'être en possession d'un téléphone portable, d'une casquette et d'un sifflet.

Les coureurs surpris à jeter des déchets dans la nature ou dégrader l'environnement seront disqualifiés. Il est interdit de prélever des végétaux sur le site. Des points de contrôle seront établis sur le parcours.

L'association s'engage dans une démarche éco-responsable, et à ce titre, ne fournira plus de gobelets jetables sur la manifestation. Les coureurs se verront offrir par l'association un écocup afin de bénéficier des ravitaillements en boissons sur les courses.

Les canettes fournies par les sponsors seront à jeter dans des bacs spécifiques fournis par l'organisation afin de pouvoir être recyclés.

Le fait de bénéficier de ravitaillements en boissons sur les parcours, ne dispense en aucun cas les coureurs de leur obligation d'avoir obligatoirement sur eux 1.5 litre d'eau (750 ml pour le 3.9 et le 3,7 km).

Article 9: Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de l'association Raids la piste ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au présent trail, sur tous supports de communication, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 10: Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance propre à l'événement couvrant sa responsabilité civile et celle des participants. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 11: Engagement

Jusqu'à la date de clôture des inscriptions (le 7 septembre à 23h59), les concurrents auront la possibilité d'annuler leur participation en envoyant un mail à raidslapiste@gmail.com. Ils seront remboursés par l'association, déduction faite des frais de gestion (d'un montant équivalent à 7% du montant de l'inscription).

Une fois la date de clôture des inscriptions passée (le 7 septembre à 23h59) l'engagement sera ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit, sauf annulation du fait de l'organisateur.

La production et l'usage de fausses déclarations ou faux certificats médicaux sont punis par la loi (Code Pénal, article 441-1 et suivants). Ainsi, le coureur qui présente un faux certificat médical lors de son inscription engage sa propre responsabilité pénale et risque de lourdes peines juridiques. La responsabilité de l'organisateur en cas d'accident sera alors totalement dérogée.

L'acceptation des conditions du présent règlement est une condition sine qua non à la participation au Raid pédestre. Les concurrents s'engagent à se soumettre aux dispositions de ce règlement par le seul fait de leur inscription, quelque soit le mode d'inscription. Il leur sera demandé de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription. Les concurrents dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout accident ou incident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Article 12: Tarifs inscription

Parcours 3,7 Km : 1300 F.CFP

Parcours 3.9 Km : 1800 F.CFP

Parcours 9.5 Km : 2800 F.CFP

Parcours 17.5 Km : 3800 F.CFP

Un écocup aux couleurs de l'association sera remis aux participants.

Article 13: Repas

Un service de restauration sera proposé notamment par le Lions club de Bourail. Aucun service de restauration n'est compris dans le tarif de l'inscription au trail, les frais de restauration seront donc à la charge des participants.

Une boisson hygiénique sera offerte à chaque coureur à l'arrivée.

Article 14: Récompenses

Les récompenses seront composées de paniers garnis ainsi que des séjours dans les gîtes de la région.

- Parcours 9.5 km et 17.5 km : des récompenses seront attribuées en fonction du classement et par tirage au sort
- Parcours 3,9 et 3.7 km : tirage au sort uniquement

Article 15: Résultats

Les résultats seront :

- Affichés à partir de 14h sur le site de la manifestation
- Disponibles sur la page Facebook de « Raids la piste » le lendemain de la course
- Dans la presse quotidienne dans les jours suivant la manifestation
- Sur le site d'Inlive dans le jour même

Article 16: Accidents/vols

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Article 17 : Sécurité

Un poste de secours principal sera disposé sur le site de Pocquereux Randonnées, sur la zone « départ / arrivée ». Ce poste de secours sera composé a minima d'un médecin (également directeur médical) et d'un responsable des secours / secouriste.

Une unité de secours secondaire (USS) composée de pompiers / secouristes sera présente sur le parcours.

Plusieurs membres de l'organisation fermeront les parcours (serres-files).

En cas de problème sanitaire sur le trail, le concurrent pourra être pris en charge :

- Par une ambulance présente sur le site de la manifestation
- Par les pompiers du SVIM Sud

Des véhicules d'évacuation de l'organisation seront présents sur le parcours.

Les membres de l'organisation seront équipés pour communiquer, de téléphones portables et de radios.

Toute personne du dispositif santé secours sera habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Article 18: Annulation de la manifestation

En cas d'annulation de la manifestation, l'association reportera l'organisation de celle-ci à une date ultérieure. Les participants ne pouvant pas ou ne souhaitant pas participer seront remboursés sur simple demande. Les inscriptions des autres participants seront reportées d'office à la nouvelle date.

Article 19: Force majeure

En cas de force majeure, ou sur requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Dans ce cas, les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.